

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 23 mai 2022 à 18 heures sous la présidence du Maire, Monsieur Henri BAUDET.

Présents : M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, M. Antonin HUG Mme Morgane LALOUILLE, M. Titouan HUIGE, , Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN, Mme Anne GALIBERT

Absents : M. André BATAILLE, Jacques CARTIER, M. Jean-Pierre INGLES, M. Marc BLANIC, M. Serge ROSSELL.

Procurations : M. Marc BLANIC, a donné procuration à M. Antonin HUG
M. Serge ROSSELL a donné procuration à M. Henri BAUDET

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance.
Monsieur le Maire présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Il demande ensuite si quelqu'un a à rajouter une question diverse :

Monsieur Marcel BLANC souhaite aborder la thématique du parc de véhicules en lien avec le point 4.a) Acquisition d'un engin de chantier.

Madame Valérie MALOT et Monsieur Antonin HUG souhaitent aborder le thème d'une course cyclo en animation fin juillet.

Madame Françoise DELCASSO-DEJOUX souhaite faire un point sur le projet de l'ancienne mairie : rénovation énergétique/création de deux appartements et besoin d'une mission de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ajout de ces points non soumis à délibération en questions diverses.

***Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, secrétaire de séance.

***Approbation du compte rendu du Conseil municipal du mardi 03 mai 2022**

Monsieur le Maire Henri Baudet propose l'approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 03 mai 2022, dont l'ensemble des conseillers a été destinataire. Ces derniers sont amenés à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du mardi 03 mai 2022

NB Le compte rendu de la séance du 12 avril 2022 présentait des erreurs sur les noms des conseillers présents : Après vérifications, le compte-rendu du conseil du 12 avril 2022 comportait bien une coquille ne portant pas sur les présents/votants évoqués à 14 mais sur la liste des membres présents. Y figure, à tort, Monsieur Jean-Louis BRUNET qui avait remis sa démission avant la séance du 12 avril. Le nombre de conseillers présents était donc de 12 + 1 conseiller (Madame Anne GALIBERT) ayant donné procuration + 1 conseiller absent (Monsieur Jean-Pierre INGLES) soit un total de 12 présents et 13 votants. Il conviendra donc de corriger le compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2022 en supprimant Monsieur Jean-Louis BRUNET de la liste des membres présents ; le reste étant inchangé.

Vote : le conseil municipal à l'unanimité accepte de procéder aux modifications du compte rendu de la séance du 12 avril 2022

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

***Compte rendu des délégations** conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2022 portant délégation au Maire.

Décision du Maire d'ester en justice – 09 mai 2022

Un recours a été déposé par la SARL HMC auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, enregistré sous le numéro d'instance 2202072-6, tendant à l'annulation de l'arrêté refusant le permis d'aménager PA 066.020.21 D 0002 du 25 février 2022 délivré à la SARL HMC.

Afin de représenter la Commune, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a désigné Maître AUDOUIN – Avocat à la Cour - 18 rue Auguste Comte à Montpellier pour assurer notre défense dans cette affaire, devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite abordés.

1. Projets

a-Projet Bourg Centre / Atelier hors les murs partenariat avec le PNR PC

Monsieur Julien PICOT urbaniste au PNR PC présente l'opération.

Il s'agit d'inscrire la Commune dans un Projet Bourg Centre qui pourrait venir compléter le travail à reprendre sur le PLU.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'appui du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes au travers du dispositif « Ateliers Hors les Murs » initié par la Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux permettant de mobiliser des étudiants issus de deux écoles différentes afin de réaliser un projet de territoire transversal ; ce dispositif est soutenu financièrement par la Fédération des Parcs et autres partenaires et s'élève à 17 000 € dont 2 000 € à la charge de la commune

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (PNRPC) propose à la commune de Bolquère de bénéficier de ce dispositif pour réaliser un diagnostic aboutissant à des propositions d'aménagements urbains, d'élaboration de stratégie globale et, avec l'appui du PNR, de constituer un dossier Bourg Centre soutenu par la région Occitanie.

Pour ce faire, le Parc naturel régional va mettre en place un partenariat avec deux grandes écoles architecture et urbanisme sociologie. Le travail des étudiants sera encadré par leur équipe pédagogique, et piloté par les techniciens du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, en collaboration avec élus et techniciens de la commune.

Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes s'engage à financer les frais relatifs aux déplacements des étudiants, à leur alimentation ainsi que les frais liés à la production des documents de restitution.

Il est proposé de soutenir ce dispositif qui apportera un éclairage nouveau sur les projets d'aménagements comme suit :

■ Contribuer à l'« Atelier Hors les Murs » en fournissant aux étudiants les éléments de connaissance du territoire dont dispose la commune, nécessaires à la réalisation d'un diagnostic (photos anciennes, données sociaux-économiques, etc...);

■ Mobiliser des moyens humains (élus et techniciens) pour accompagner les étudiants lors de leur présence sur site ;

■ Participer aux réunions de travail et de restitution ;

■ Héberger à titre gracieux les étudiants, professeurs et techniciens du PNRPC pendant la durée de l'étude sur site dans des logements communaux ;

■ Mettre à disposition des étudiants et professeurs une salle de travail ;

■ Participer financièrement à cet Atelier en versant un montant de 2.000,00 € au PNRPC, destiné aux frais de bouche et de transport des étudiants et professeurs.

A l'issue de ces travaux, Monsieur Julien Picot du PNR, avec un stagiaire, et en collaboration avec les élus et techniciens de Bolquère, élaborera un dossier Bourg Centre région Occitanie.

Après débat et délibération, il est proposé au Conseil d'approuver le projet tel que décrit ci-dessus, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'avancée du projet.

Vote : Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet Atelier Hors Les Murs et Bourg Centre en collaboration avec le PNR PC et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document de ce projet.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

2-Affaires Générales

a-Subventions 2022 aux associations

Il est proposé par la Commission Vie Associative qui s'est tenue le 21 mars 2022, sous réserve de complétude des dossiers de demande de subvention, d'attribuer les subventions 2022 aux associations selon le détail suivant :

Associations	Domiciliation	2021	2022 (demandée)	2022 (proposée)	Dossier complet/pièces manquantes
AAPPMA (pêche)	66120 Font Romeu	390,00 €	390,00 €	390,00 €	Manque CERFA + RIB
ACCA (chasse)	2, grand rue 66210 Bolquère	390,00 €	600,00 €	400,00 €	manque RIB + PV AG
ADMR	6 Carrer du Rialet - 66210 Llagonne				Complet / Post commission
Amicale du personnel communal		1 170,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Complet
APEB (école Bolquère)	1 avenue de Cerdagne 66210 Bolquère		585,00 €	600,00 €	Manque RIB +BP + PV AG
Assoc Française des sclérosés en plaque	2, rue Farman Technoclub 31 700 Blagnac	100,00 €	150,00 €	100,00 €	Complet
Assoc Lieutenants de Louveterie	Chemin du Mas Nerel 66440 Torreilles		Ce qu'on veut		manque RIB + CERFA + PV AG + BP
Cercle des nageurs		200,00 €	500,00 €	200,00 €	Complet
Club de glace Font-Romeu	BP55 66120 Font Romeu	200,00 €	96,00 €	96,00 €	manque PV AG
Club pétanque	7 bis, rue des prairies 66210 Bolquère	930,00 €	1 000,00 €	950,00 €	manque RIB + PV AG
Ecole de musique Capcir-Ht Conflent	17, rue de la Poste 66210 Les Angles		900,00 €	500,00 €	Complet
Endavant	2, rue de l'école 66210 Bolquère	1 100,00 €	1 500,00 €	1 100,00 €	Complet
Font Romeu badminton	66120 Font Romeu	100,00 €	150,00 €	150,00 €	manque PV AG
Football club Cerdagne	Place St Pierre 66340 Osseja	800,00 €	1 000,00 €	900,00 €	manque BP
France AVC	52, rue du Maréchal Foch 66000 Perpignan		300,00 €	150,00 €	manque RIB
Golf	81, avenue Jean-Paul 66120 Font Romeu	500,00 €	700,00 €	500,00 €	Complet
Groupement pastoral	2 grand rue 66210 Bolquere	950,00 €	950,00 €	1 000,00 €	manque AG
Gymnastique	7, rue de l'évêque 66210 Bolquère	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Complet
Hockey club Cerdagne Capcir	avenue du professeur Trombe 66120 Font-Romeu	150,00 €	2 000,00 €	200,00 €	Complet
Latinistes du Lycée	Font-Romeu		200,00 €	200,00 €	Complet / Post commission
Ligue contre le cancer	4, rue du Lieutenant Farriol 66000 Perpignan	300,00 €			
Maitre chien d'avalanche Pyrénées	4, avenue de la campory 66760 Enveitg	150,00 €			
MAMOURS		150,00 €	500,00 €	300,00 €	manque BP + CA + AG
Office catalan de la coopération à l'école	Rue Déodat de Séverac 66000 Perpignan	1 110,00 €	1 500,00 €	1 150,00 €	manque BP+RIB+PV AG
Rugby athletic Cerdagne Capcir	88, avenue Emmanuel Brousse 66120 Font Romeu	400,00 €	400,00 €	400,00 €	Complet
Secours populaire	8, rue Léon-Paul Fargue 66000 Perpignan		1 000,00 €	500,00 €	Complet
Ski club P2000	Avenue Serrat de l'ours 66210 Bolquere	20 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	AG
Ski nordique Font Romeu / P2000	20, rue Charles Trenet 66120 Font-Romeu	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	manque CERFA
SPK Self défense 66	28, chemin de Mont-Louis 66210 Bolquère	390,00 €	400,00 €	400,00 €	Complet
TELETHON					manque CERFA + PV AG + BP
Tennis	avenue du Grand Termanal 66210 Bolquère	2 000,00 €	3 000,00 €	2 100,00 €	Complet
TOTAL		33 480,00 €	46 021,00 €	35 486,00 €	

Vote : le CM vote la subvention pour chacune des associations suivant le tableau ci-dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

b-Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, Président, et de trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le CM procède à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la CAO :

Sont élus à l'unanimité 11 voix :

-Titulaires CAO :

Marcel Blanc
Françoise Delcasso-Dejoux
Morgane Lalouette

-Suppléants CAO

Françoise Martin
Antonin Hug
Marc Blanic

c-Constitution de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP)

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la Commission de Délégation de Service Publique est composée du Maire, Président, et de trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le CM procède à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la CDSP :

Sont élus à l'unanimité 11 voix :

-Titulaires CDSP :

Marcel Blanc
Françoise Delcasso-Dejoux
Morgane Lalouette

-Suppléants CDSP

Françoise Martin
Antonin Hug
Marc Blanic

d-Constitution des commissions communales

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ; à la suite des élections partielles complémentaires il convient de réviser les commissions.

Afin de favoriser le travail collaboratif et le partage d'informations, il est proposé la création 12 commissions communales composées de conseillers municipaux, présidées par le Maire, dotées chacune d'une vice-présidence et de 2 à 6 membres.

Vote : Le conseil municipal valide à l'unanimité la constitution des commissions et la désignation des Vice-présidents et des membres pour chacune d'entre elles, suivant le tableau ci-dessous :

COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENTE	MEMBRES
<p>FINANCES</p> <p><i>(finances, impôts, budgets, comptabilité, marchés, subventions)</i></p>	Morgane LALOUETTE	<p>Marcel BLANC</p> <p>Françoise DELCASSO-DEJOUX</p> <p>Françoise MARTIN</p>
<p>TRAVAUX</p> <p><i>(travaux, matériel, voirie, bâtiments, signalétique, sécurité routière)</i></p>	Marcel BLANC	<p>André BATAILLE</p> <p>Marc BLANIC</p> <p>Françoise DELCASSO-DEJOUX</p> <p>Serge ROSSELL</p>
<p>PERSONNELS</p> <p><i>(richesse humaine, organisation du travail, santé-sécurité au travail)</i></p>	Antonin HUG	<p>Marcel BLANC</p> <p>Anne GALIBERT</p>
<p>URBANISME</p> <p><i>(urbanisme, permis de construire, aménagement du territoire)</i></p>	Marc BLANIC	<p>André BATAILLE</p> <p>Marcel BLANC</p> <p>Françoise DELCASSO-DEJOUX</p> <p>Françoise MARTIN</p> <p>Serge ROSSELL</p>
<p>ENVIRONNEMENT</p> <p><i>(environnement, agriculture, forêt)</i></p>	André BATAILLE	<p>Marcel BLANC</p> <p>Jacques CARTIER</p> <p>Serge ROSSELL</p>
<p>VIE SCOLAIRE</p> <p><i>(école, enseignement, culture)</i></p>	Antonin HUG	<p>Françoise DELCASSO-DEJOUX</p> <p>Titouan HUIGE</p>

COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENTE	MEMBRES
<p>VIE SOCIALE</p> <p><i>(vie sociale, accompagnement social)</i></p>	Anne GALIBERT	<p>Antonin HUG</p> <p>Valérie MALOT</p> <p>Françoise MARTIN</p>
<p>VIE ASSOCIATIVE</p> <p><i>(associations, sport, loisirs)</i></p>	Valérie MALOT	<p>Marc BLANIC</p> <p>Antonin HUG</p> <p>Titouan HUGIE</p> <p>Serge ROSSELL</p>
<p>TOURISME</p> <p><i>(tourisme, animations)</i></p>	Françoise MARTIN	<p>Marcel BLANC</p> <p>Françoise DELCASSO-DEJOUX</p> <p>Antonin HUG</p> <p>Morgane LALOUETTE</p> <p>Valérie MALOT</p> <p>Serge ROSSELL</p>
<p>PATRIMOINE</p> <p><i>(patrimoine, culture locale)</i></p>	Serge ROSSELL	<p>Marcel BLANC</p> <p>Françoise DELCASSO-DEJOUX</p> <p>Françoise MARTIN</p>
<p>SÉCURITÉ</p> <p><i>(sécurité des pistes, sécurité générale)</i></p>	Marc BLANIC	<p>André BATAILLE</p> <p>Marcel BLANC</p> <p>Serge ROSSELL</p>
<p>PROJETS & COMMUNICATION</p> <p><i>(projets d'avenir, propositions, communication, commerce, artisanat)</i></p>	Françoise DELCASSO-DEJOUX	<p>Marcel BLANC</p> <p>Antonin HUG</p> <p>Françoise MARTIN</p> <p>Serge ROSSELL</p>

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

3-Ressources Humaines

a. Création, Ouverture et Fermeture de Postes – Nouveau Tableau des Effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ; à cet effet, il convient d'organiser les mouvements suivants :

■ Ouvertures de postes :

- 1 Agent technique territorial, au sein du service technique, sur le poste agent technique polyvalent 35/35^{ème} à compter du 17/06/2022, pour un remplacement à la suite d'une mise à disponibilité pour convenance personnelle,
- 1 Agent technique territorial, au sein du service technique, sur le poste électricité 35/35^{ème} à compter de ce jour, pour un remplacement à la suite d'un détachement,
- 1 Adjoint administratif territorial, au sein du service marché public sur le poste comptabilité / marchés publics 35/35^{ème} à compter du 23/06/2022, pour remplacement à la suite d'une mise à disposition,

■ Création de postes :

- 1 Agent technique territorial au sein du service technique, sur le poste mécanique 35/35^{ème} catégorie C à compter du 01/06/2022,
- 1 agent administratif territorial au sein du service Ressources Humaines, sur le poste de gestionnaire de ressources humaines 35/35^{ème} catégorie C à compter du 01/06/2022,
- 1 Responsable Pôle Ressources au sein des services : Comptabilité / Marchés publics / Ressources Humaines, sur le poste de Responsable Pôle Ressources 35/35^{ème} catégorie B à compter du 01/06/2022,

■ Fermeture de poste :

- 1 Adjoint administratif territorial, au sein du service Ressources Humaines 28/35^{ème} à compter de ce jour, après le départ à la retraite de l'agent à ce poste.
- 1 Agent de maîtrise principal, au sein du service Garage / Mécanique 35/35^{ème}, à compter de ce jour, après le départ à la retraite de l'agent.

Ces emplois sont ouverts aux titulaires et aux contractuels relevant du cadre d'emploi de catégorie C pour la filière administrative ou technique au grade d'Adjoint Administratif territorial et Agent technique territorial et du cadre d'emploi de catégorie B pour l'emploi permanent de Responsable Pôle Ressources.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la collectivité.

Vote : Le Conseil municipal à l'unanimité accepte ces créations, ouvertures et fermetures de postes, valide le nouveau tableau des effectifs et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toutes les démarches nécessaires à la création, ouverture et fermeture de postes.

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Le nouveau tableau des effectifs s'établit comme suit :

GRADE OU EMPLOIS	CATÉGORIE	POSTES INSCRITS AU BP	POSTES CRÉÉS PAR LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION	POSTES SUPPRIMÉS PAR LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION	POSTES OUVERTS PAR LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION	TOTAL DES POSTES INSCRITS AU TABLEAU DES EFFECTIFS	DONT TEMPS NON COMPLETS	OUVERT AUX CONTRACTUELS	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Attaché	A	1				1			1
Rédacteur	B	1	1			1		OUI	0
Adjoint Administratif principal de 1re classe	C	2		1		1			1
Adjoint Administratif principal de 2e classe	C	3				0	28/35e 32/35e	OUI	0
Adjoint Administratif	C	2			1	1		OUI	1
			1			1		OUI	0
FILIERE TECHNIQUE									
Technicien	B	2				1			1
Agent de Maîtrise Principal	C	3				1			1
Adjoint Technique principal de 1re classe	C	3		1		1			1
Adjoint Technique principal de 2e classe	C	2				0			0
Adjoint Technique	C	5				1			1
						1			1
						1			1
						1			1
						1			1
					1	1		OUI	0
					1	1		OUI	0
			1			1		OUI	1
FILIERE TECHNIQUE ECOLE									
ATSEM principal de 1re classe	C	1				1			1
Adjoint Technique principal de 2e classe	C	1				1			1
Adjoint Technique	C	3				1			1
						1			1
						1			1
TOTAUX		29	3	2	3	28	2	8	23

4-Commande Publique

a- Acquisition d'un engin de chantier et déneigement en remplacement d'un engin en fin de vie

Monsieur Marcel Blanc présente une analyse de la flotte de véhicules de la commune, et détaille les modalités d'organisation du déneigement et les engins affectés. Afin de rajeunir une flotte d'engins de chantier et de déneigement vieillissante (+ de 35 ans) et, dans certains cas, en fin de vie, et pour garantir la continuité des services, notamment l'hiver dans le cadre de la viabilisation de la voirie communale (déneigement), il est proposé de faire l'acquisition d'un engin de type « Tractopelle » équipé d'une gamme d'outils et de fonctionnalités nécessaires aux différents usages pour lesquels il est destiné.

Sur le marché local, il est possible de trouver quelques engins d'occasion récents (moins de 1.000 heures d'utilisation) pour une valeur d'environ 100.000,00 € hors taxes et des engins neufs similaires pour une valeur d'environ 115.000,00 € hors taxes.

Compte-tenu de la relative différence de coût entre un engin d'occasion et un engin neuf bénéficiant d'une garantie d'au moins deux ans, il est proposé de rechercher la meilleure offre (rapport qualité / prix) sur un engin neuf sous garantie.

Pour cet engin équipé chantier, il conviendra d'acquérir une étrave et les équipements nécessaires pour le déneigement.

Les crédits nécessaires à l'acquisition de cet engin et de tous ses équipements, y compris hivernaux, sont déjà inscrits au budget 2022 de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Maire à finaliser cette acquisition d'un tractopelle, dans le cadre d'une commande publique à procédure adaptée.

Pour effectuer ces travaux, différentes techniques seront utilisées :

- Le point-à-temps
- Les enrobés à chaud
- Le pontage de fissures
- Réalisation de trottoirs

Les estimations financières réalisées à ce jour ne sont pas garanties en raison de la conjoncture actuelle.

Elles s'établissent comme suit :

- Le point-à-temps : emplois partiels - toute la commune - 13 jours – 38 489,55 € TTC
- Les enrobés à chaud : 283 042,09 € TTC
- Le pontage de fissures : 12 000,00 € TTC
- Réalisation de trottoirs : - avenue de Cerdagne – 160 752,54 € TTC

Il convient donc de lancer les commandes au plus tôt afin de juguler la tendance inflationniste actuelle.

Les crédits nécessaires à ces travaux étant déjà inscrits au budget 2022 de la collectivité, il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Maire à finaliser toutes ces opérations, dans le cadre de différentes commandes publiques à procédure adaptée.

Vote : à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager ces différents marchés, dans le cadre de procédures adaptées.

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

d- Questions diverses

a. Ressources Humaines

Réflexion sur l'organisation du temps de travail – 1 607 heures effectives – jours fériés et ponts – note de service

Dossier suivi par M. Antonin HUG

b. Manifestation sportive

Proposition d'organisation d'une cyclosportive – été 2022 et de positionner la commune sur ces activités de loisirs et évènements sportifs

Dossier suivi par Mme Valérie MALOT

c. Matériel roulant - état des lieux

Point sur le matériel roulant de la commune, et nécessité d'une analyse fine et décisions pour se séparer d'engins vétustes et /ou en panne

Dossier suivi par M. Marcel BLANC

d. Bâtiments rénovation énergétique et création de deux appartements ancienne mairie

Point sur les études réalisées par le SYDEEL66 et le PNR dans le cadre du Contrat en énergie partagée CEP et du programme européen SEQUOIA (SYDEEL66 retenu). Nécessité de missionner un maître d'œuvre pour études, permis, consultations etc. et de préparer les dossiers de subvention avec l'appui du SYDEEL66

Dossier suivi par Mme Françoise DELCASSO DEJOUX